

DOCUMENT à rendre
Un seul document par fratrie

M. et/ou Mme

Nom et prénom de l'élève :

Classe 20/21

Nom et prénom de l'élève :

Classe 20/21

Nom et prénom de l'élève :

Classe 20/21

Contribution Scolaire :

Vous inscrivez votre enfant dans un établissement privé catholique sous contrat. Nos ressources reposent sur la participation de l'Etat et des collectivités territoriales et sur la contribution des familles. Le montant de cette contribution annuelle est calculé de manière à garantir l'accès à tous, tout en préservant l'équilibre budgétaire et notamment les remboursements d'emprunts.

Nous vous proposons trois tarifs différents (cocher la case qui vous convient):

Tarif 1	390,00 €	<input type="checkbox"/>	Contribution annuelle minimum par élève nécessaire pour le fonctionnement de l'établissement
Tarif 2	410,00 €	<input type="checkbox"/>	Contribution annuelle par élève et contribution d'entraide (niveau 1)
Tarif 3	430,00 €	<input type="checkbox"/>	Contribution annuelle par élève et contribution de solidarité (niveau 2)

A cette contribution s'ajoutent divers achats groupés (livres de français, les cahiers de travaux pratiques...) nécessaires à la scolarité, ainsi que certaines sorties et activités.

Pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}, vient également s'ajouter le coût de la tablette : 14 € sur 40 mois pour les 6^{ème} (nouvel I-Pad 2020) et 12 € pour les 5^{ème} avec possibilité d'achat en fin de 3^{ème}.

Cette formule évite les échanges d'argent au sein du collège et permet d'obtenir des tarifs plus avantageux. Ils seront détaillés sur la facture de septembre (**facture globale annuelle envoyée sur EcoleDirecte**). Des factures de régularisation, si nécessaire, seront envoyées tout au long de l'année scolaire.

Repas:

- Externe repas occasionnel (jours libres) 5,40 € le repas
- Demi-pensionnaire repas réguliers (jours fixes) 4,85 € le repas

Si vous cochez la case demi-pensionnaire, votre ou vos enfants seront inscrits les 4 jours de la semaine.

Après réception de l'emploi du temps, il vous sera possible de modifier les jours de présence au self.

Un lien internet avec formulaire, vous sera envoyé à cet effet le mercredi 2 septembre, à compléter avant le 11 septembre 2020.

Seules les absences aux repas pour les sorties prévues par l'établissement, et pour maladie ou décès notifiées par écrit (mail ou carnet de liaison) seront remboursées. Cette opération est faite en fin d'année scolaire.

Adhésion A.P.E.L pour l'année scolaire 2020-2021 :

Une feuille d'information accompagne le dossier

Famille Nom/Prénom :

- Je verse ma **cotisation familiale A.P.E.L** : 19,38 € (16,18 + 3,20)
Je recevrai le magazine "famille & éducation" et j'accéderai aux services de l'A.P.E.L. 35
- J'ai déjà versé ma cotisation familiale (16,18 €) auprès de l'établissement de mon aîné.
Nom de l'établissement de mon aîné :
- Je soutiens l'A.P.E.L du collège Saint Joseph** (colis de rentrée, soirées conférences, subvention pour les tablettes et les voyages...) en versant la somme de 3.20 €
- J'adhère à l'A.P.E.L et **je souhaite rejoindre l'équipe A.P.E.L**

Ne pas joindre de chèque, le montant de la cotisation figurera sur la 1ère facture

